

Fonds pour les structures d'accueil extrafamilial (FSTAE)

Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (FFD)

## ATTESTATION

Nous confirmons avoir procédé à l'audit de la caisse \_\_\_\_\_ pour l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Nos vérifications ont été effectuées selon les normes de révisions légales et usuelles applicables aux caisses de compensation et nous avons tenu compte des dispositions légales en vigueur au 31.12.2023.

Sur la base de notre appréciation, la caisse \_\_\_\_\_ respecte la loi sur l'accueil des enfants (LAE, RSN 400.1) ainsi que la loi instituant un fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (LFFD, RSN 414.113).

Lieu et date : .....

Timbre et signature de l'organe de révision

.....

Annexe à joindre à la présente attestation : **Formulaire d'annonce du montant des contributions perçues pour l'année 2023.**